

**MALADIES PROFESSIONNELLES :  
Statistiques 2005 (INRS)**

**Définition :** « Une maladie est « professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. » (Art. L 461-1 du code de la sécurité sociale)

**75 % des Maladies Professionnelles ont pour origine l'activité physique**

Nombre de maladies reconnues en 2005 : **41 347**

Il existe 98 maladies professionnelles recensées (septembre 2005) aux tableaux des maladies professionnelles du régime général (code de la sécurité sociale – 2ème partie – annexe II).

Les maladies professionnelles liées à l'activité physique sont essentiellement :

- Tableau 57 : affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail : 28 278 soit 68,4 % des 41 347 maladies professionnelles
- Tableau 98 : affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes : 2 260 soit 5,5 % des 41 347 maladies professionnelles
- Tableau 97 : affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations : 422 soit 1 % des 41 347 maladies professionnelles
- Tableau 69 : affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par les machines outils, outils, objets et chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes : 182 soit 0,4 % des 41 347 maladies professionnelles
- Tableau 79 : lésions chroniques du ménisque : 299 soit 0,7 % des 41 347 maladies professionnelles

**Conclusion :** Plus de 75% des maladies professionnelles sont provoquées par l'activité physique (tableau 57 Troubles Musculo Squelettiques et 98 lombalgies).